

TARIF EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

ANNEE 2015

Tarif en vigueur au 1^{er} février 2015

VOTE BP 2015 15/04/2015

	ANNUEL	MENSUEL	M3
<u>ABONNEMENT</u>	78.08 €	6.50 €	
<u>Abonnement Immeuble*</u> (Coefficient modulation 0.7)	54.66 €		
<u>CONSOMMATION</u>			
• EAU POTABLE			0.964 €
• ASSAINISSEMENT			0.995 €
• Redevance Pollution domestique A.B.A.G.			0.31 €
• Redevance Modernisation des réseaux Collecte domestique A.B.A.G.			0.235 €
			<u>2.504 €</u>

➤ Coefficient appliqué à l'abonnement multiplié par le nombre de logement de l'immeuble

Dans le cas des immeubles collectifs 2 possibilités sont offertes :

- Soit paiement de l'abonnement individuel (76.93€) dans ce cas la Régie fournit le service de relève et de facturation individualisée par logement.
- Soit paiement de « l'abonnement Immeuble » (53.85€) multipliée par le nombre de logements) dans ce cas la Régie relève et facture au propriétaire les consommations enregistrées sur le compteur de tête.

Dans tous les cas la limite de propriété et de responsabilité des réseaux se situe à la limite de propriété entre le domaine public et le domaine privé.

Les compteurs défalqueurs restent à la charge du propriétaire (fourniture et entretien).

Le relevé des défalqueurs, lorsqu'il ne permet pas le bouclage avec le compteur général, sera corrigé d'un coefficient découlant de l'écart entre le relevé du compteur général par rapport à la somme des compteurs défalqueurs, seul le relevé du compteur général étant considéré valable sur le plan commercial.